

Contre le projet de loi 60

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) prend position contre le projet de « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement » tel que proposé par le gouvernement Marois en ce que :

- La Charte des valeurs entraîne l'exclusion des personnes arborant un signe religieux ostentatoire d'un emploi dans la fonction publique et parapublique ;
- Ces personnes sont en large proportion des femmes et des personnes migrantes ou issues de l'immigration, appartenant à des catégories sociales déjà précarisées et souvent discriminées ;
- Il est pourtant évident que le travail est le meilleur facteur d'intégration dans la société d'accueil ;
- De plus, on prolonge ce facteur d'exclusion aux organismes, aux personnes et aux entreprises qui auront un contrat ou une subvention de l'État ;
- Sous prétexte de laïcité des institutions, l'État renvoie donc des femmes issues de l'immigration à la maison ou vers un emploi dans le privé avec des conditions de travail souvent moindres ;
- Ces personnes auront ainsi à vivre l'angoisse, le stress et les nombreuses inquiétudes financières et humaines qui découlent d'une acceptation ou non de leur demande de prestations d'assurance-chômage. En cas de refus, elles devront affronter l'hallucinant parcours, digne d'un récit de Kafka, du nouveau Tribunal d'assurance-chômage dont le formalisme et les délais de traitement feront que ces personnes se retrouveront dans des situations extrêmement pénibles, soit l'aide sociale ou sans revenu. Et dans certains cas, tributaires du seul salaire du conjoint ;
- Nous craignons, tel qu'on peut le constater en France, que la discrimination envers les personnes arborant un signe religieux ostentatoire et le racisme dont elles sont victimes s'étendent à d'autres sphères de la société que le strict emploi public ;

• Par le passé, le MAC s'est porté à la défense des minorités au Québec comme au Canada et réitère aujourd'hui cette position alors que ce sont encore des personnes précarisées qui sont touchées par le projet de loi 60 ;

• Le MAC de Montréal ne peut accepter que le type d'encadrement des accommodements proposé dans le projet de loi 60 par le biais des modifications à la Charte des droits et libertés de la personne ouvre la porte à davantage de discrimination à l'emploi, entre autres, pour les personnes issues de l'immigration et les femmes ;

• L'État n'a jamais été ni neutre ni féministe et ne peut se cacher derrière la vertu pour promouvoir une idéologie nationaliste ;

• Le projet de loi 60 divise les travailleuses et travailleurs, au moment même où nous devrions être toutes et tous ensemble contre la crise et les mesures d'austérité.

Le projet de loi 60 ne fera, concrètement, qu'accentuer la discrimination et la précarisation des personnes arborant un signe religieux ostentatoire et de leur famille en restreignant leur accès à un emploi et en les excluant de la société. Le MAC de Montréal ne peut en aucun cas accepter que le gouvernement du Québec condamne ces femmes, ces hommes, ces familles, ces enfants à la pauvreté et à l'exclusion.

Ainsi, le MAC de Montréal demande autant le rejet du projet de loi 60 que de tout autre projet actuel ou futur bâti sur le socle de l'exclusion, de la xénophobie et de l'ostracisme !